

PROGRAMME DE LA JOURNEE DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Connaître les parasites chez les bovins
- ◆ Connaître et diagnostiquer une situation parasitaire chez les bovins
- ◆ Adapter la gestion des traitements parasitaires



Programme

Les parasites bovins :

- ◆ La localisation dans le tube digestif du bovin
- ◆ Le cycle de vie
- ◆ Les caractéristiques

Les situations parasitaires chez les bovins :

- ◆ Les signes cliniques de l'infestation parasitaire
- ◆ La détection grâce à la coproscopie : principe et périodes propices à cet examen
- ◆ Les autres méthodes de détection des infestations parasitaires (sérologies, autopsies,...)
- ◆ Les résistances : état des lieux, zoom sur la résistance aux anthelminiques , méthode pour objectiver une résistance dans un élevage
- ◆ La gestion globale du parasitisme : prévention (au pré ...), traitements chimiques, traitements alternatifs



Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports théoriques
- ◆ Travail en groupe



Modalités d'évaluation

- ◆ Tous les objectifs sont évalués via des quizz interactifs tout au long de la formation

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30) - repas pris
en charge par le GDS

Lieu : Maison de l'agriculture, salle du GDS des Savoie
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph

Responsable de stage : Laetitia Bugey, agent GDS des Savoie

Intervenant : Matthieu CORREIA, vétérinaire en Savoie

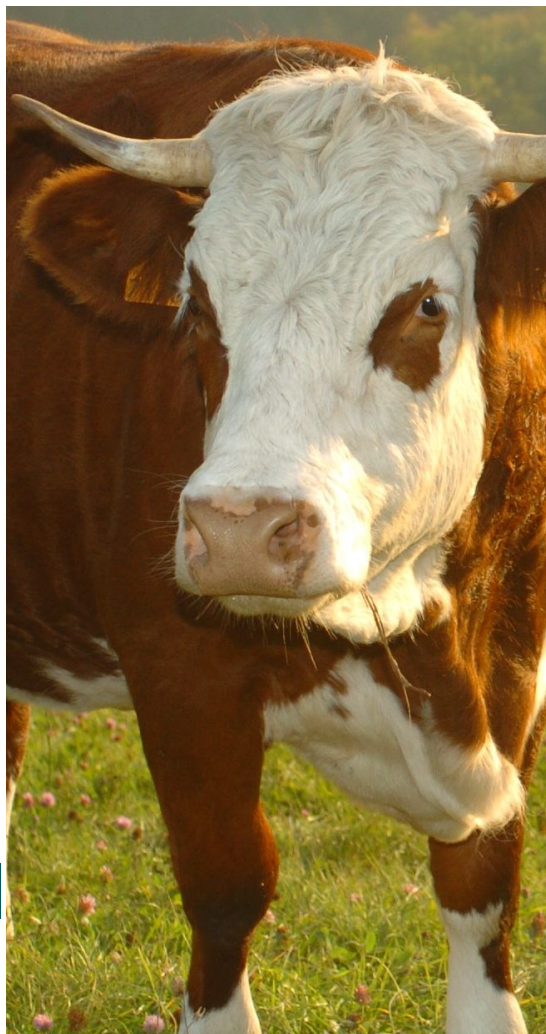
Public : Tout éleveur, salarié ou porteur de projet en élevage bovin

Pré-requis : Aucun

Besoins et matériel : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION ELEVAGE

Je gère le parasitisme sur mon
élevage de bovin

Saint-Baldoph

03 novembre 2026

Contact

Service formation
04 57 08 70 11
formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 10/09/2026

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais. (Article L. 6353-3 du code du travail) -
Inscription au plus tard 1 mois avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph, à l'attention du Service
Formation ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....,

Né(e) le .. / .. / À

Adresse.....
.....

Code Postal Commune

Tél .. / .. / .. / .. / .. / .. Mail

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ?

M'inscris à la formation intitulée : Je gère le parasitisme sur mon élevage de bovin

Durée : 1 jour

**Responsables de stage : Cyril AYMONIER, GDS des Savoie et Johanna
MAMASIAN-ROY Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**

Dates : 03/11/2026

Lieu : Saint-Baldoph

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case ☐

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de
déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans
l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités
d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation
pédagogique de la formation..

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations
effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le
nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

**A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre
recommandée avec accusé de réception.**

**Toute absence totale (non déclarée au moins cinq jours ouvrés avant le début de la formation) ou partielle (quelle que soit la
date de sa déclaration) non justifiée par un cas de force majeure, donnera lieu à la facturation des frais engagés par l'Organisme
de Formation de la CASMB au tarif en vigueur et au prorata de la durée de l'absence concernée.**

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du
participant. Une facture vous sera envoyée à la suite de la formation.

Je coche les cases qui me concernent afin de prendre connaissance de la grille de tarif, je signe et j'envoie mon contrat de formation :

Je suis :	Mon reste à charge :
☐ Chef d'exploitation ☐ Aide-familial MSA ☐ Cotisant solidaire ☐ Conjoint collaborateur	Avec financement VIVEA : 46 € Sans financement VIVEA : 228 €
☐ Porteur de projet (PPP agréé). Préciser le montant du CPF€ ☐ Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé	Avec financement VIVEA : 46 € Sans financement VIVEA : 228 €
☐ Salarié(e) secteur agricole ☐ Salarié(e) autre secteur	228 €
☐ Autre (merci de préciser) :	228 €

Je suis ayant-droit Vivéa (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve d'être à jour de ses cotisations MSA et de disposer d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « sans financement VIVEA » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique). **En cas de refus de financement VIVEA (même si les conditions précédentes sont remplies), la formation sera facturée au tarif « sans financement VIVEA ».**

Une prise en charge des salariés est possible sous certaines conditions définies par votre OPCO et sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture. Ces démarches sont généralement à réaliser par l'employeur.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*ayer cette mention en cas de refus*).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>)



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

Fait , le :/...../.....

A :

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture nSavoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ? (*Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète*)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ? (*Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète*)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Avez-vous déjà eu des problèmes sanitaires liés selon vous à une gestion difficile du parasitisme de vos bovins ? (si oui, pouvez-vous détailler ?)

.....

.....

.....

Selon vous, une mauvaise gestion du parasitisme peut-elle avoir un impact économique sur l'exploitation ? OUI / NON , pourquoi ?

.....

.....

.....

Quel(s) moyen(s) de prévention avez-vous déjà mis en place sur votre élevage ?

.....

.....

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ? Quelles sont vos attentes ?

.....

.....

.....